



Saint-Denis, le 3 février 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la convention Culture et Santé 2023-2027

La DAC de La Réunion, l'ARS La Réunion, le Conseil Régional et le Conseil Départemental s'engagent conjointement pour l'accès à l'art et à la culture des personnes fragilisées par leur état de santé

Une convention « Culture et Santé » pluriannuelle (2023-2027) est signée ce 3 février 2023 entre Marie-Jo LO-THONG, directrice des affaires culturelles (DAC) de La Réunion représentant M. le Préfet, Etienne BILLOT, directeur général adjoint de l'ARS La Réunion, Stéphanie POINY-TOPLAN, élue aux affaires culturelles à la Région et Béatrice SIGISMEAU, vice-présidente déléguée à la Culture au Conseil départemental.

Ce partenariat, né d'une volonté interministérielle en 1999 (Ministères de la Santé et de la Culture) et réaffirmée en 2010, est mis en œuvre à La Réunion par la DAC et l'ARS depuis 2013 pour encourager le développement de projets culturels et artistiques au sein des lieux de soin pour les patients, soignants et personnels administratifs. Aujourd'hui, la Région et le Département s'y associent afin de faciliter le développement des liens entre les structures de santé et culturelles et favoriser ainsi l'accès à l'art et à la culture pour les personnes fragilisées par leur état de santé.

Le dispositif « Culture et Santé » : historique et contexte

Contexte national

Le ministère de la Culture s'attache à favoriser l'accès à la culture des personnes qui en sont éloignées. Dans ce cadre, il s'est associé au ministère de la Santé et de la Prévention afin que soient pris en compte les patients et les bénéficiaires des établissements de santé et médico-sociaux, qui du fait de leur état de santé ou de la présence d'un handicap, pourraient subir une restriction dans leurs pratiques culturelles. Une convention, reconduite en 2010, définit un **programme national « Culture et Santé »**, dont l'objectif est d'encourager l'accès aux pratiques culturelles des usagers et patients, mais aussi des professionnels de la santé.

Ce partenariat est décliné au niveau régional, par les **Agences Régionales de Santé (ARS) et les Directions aux Affaires Culturelles (DAC)**, au travers d'actions concrètes de soutien aux activités culturelles dans le champ de la santé.

Contexte régional

Convention ARS / DAC

L'ARS et la DAC de La Réunion ont signé **en 2013**, pour une durée de 5 ans, une convention de partenariat « Culture et Santé », décidant ainsi d'une politique volontariste d'accès à la culture en direction de tous les publics (patients, usagers, personnel soignants). Des appels à projets annuels en direction des acteurs de santé et de la communauté artistique ont été publiés, mobilisant des moyens financiers pour soutenir ces projets.

En 2019, l'ARS et la DAC de la Réunion ont renouvelé leur engagement pour une durée de 3 ans, en articulation avec le Projet Régional de Santé. Un séminaire, réunissant l'ensemble des acteurs et professionnels de santé mais aussi des acteurs culturels et des artistes, s'est tenu en novembre 2022 pour faire le bilan des actions réalisées. Outre le lancement d'appels à projets annuels, diverses actions ont été réalisées, notamment :

- ✓ la création d'une fiche repère « Résidences en milieu de soin »,
- ✓ un séminaire *entre professionnels de la culture et de la santé*, le 17 février, à Lespas (Saint-Paul), regroupant plus de 120 personnes,
- ✓ quatre journées de stage de professionnalisation en direction d'artistes, acteurs culturels et référents culturels en établissements de soin.

>> **Retrouvez l'ensemble des actions réalisées
dans le bilan 2018-2021 en annexe** <<

Convention ARS / DAC / Conseil Régional / Conseil Départemental

Cette convention ARS/DAC est aujourd'hui étendue à deux nouveaux partenaires : le Conseil Régional et le Conseil Départemental. L'enjeu est de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour mieux travailler cette relation du sensible et contribuer à améliorer le quotidien de chaque citoyen. Dans cette optique, des travaux ont été initiés avec les acteurs du soin et de la culture afin de réfléchir aux enjeux de la création d'un label Culture et Santé à La Réunion.

Les droits culturels au cœur de la convention

Culture et Santé 2023-2027

Le 3 février 2023, l'Etat (DAC), l'ARS La Réunion, le Conseil Régional et le Conseil Départemental ont signé une convention « Culture et Santé » pour la période 2023-2027. Cette signature s'est déroulée à l'Hôpital d'Enfants de l'Association Saint-François d'Assise (ASFA) à Saint-Denis, en présence des équipes de l'ASFA, de représentants de patients et usagers, des acteurs de santé et du médico-social et de nombreux artistes. A cette occasion, diverses animations étaient proposées :

- **Concert du Quatuor à cordes « Arsis »**
- **Chant lyrique avec Catherine Toni**, élève au Conservatoire Régional de La Réunion
- **Présentation de l'œuvre « Traversées » de Richard Korblah**, réalisée avec les équipes de l'Hôpital d'Enfants de Saint-Denis, les jeunes patients et leurs familles
- **Chorégraphie d'Edith Château**

Les enjeux de la convention

- **Respect des droits fondamentaux** : offrir aux usagers des établissements de santé sanitaires et médico-sociaux, à leurs familles et aux personnels, des espaces de citoyenneté et de liberté afin de favoriser leur bien-être et l'expression de leur humanité ;
- **Accès du plus grand nombre à la culture et à l'art** : intégrer la présence des artistes et des œuvres au sein des établissements de santé et médico-sociaux, proposer aux personnes prises en charge un autre regard sur la vie, ses richesses et ses fragilités et les amener à découvrir des univers artistiques de manière privilégiée, dans le respect des droits culturels ;
- **Création de nouveaux espaces de rencontres et d'expression** : l'artiste doit faire preuve de créativité et d'adaptabilité pour investir et inventer avec la communauté des soignants et administratifs d'autres espaces de respiration, de présentation et de dialogue autour d'un acte artistique et/ou médical ;

- **Amélioration des pratiques professionnelles, artistiques au profit des patients :** apprendre à faire « ensemble » en questionnant ses pratiques, avec la distance et le temps nécessaire pour une plus grande considération du patient dans toute sa dimension humaine ;
- **Développement des liens entre équipements culturels et lieux de soin :** encourager la résonance des programmes culturels auprès des personnes prises en charge dans des lieux de soin, favoriser l'ouverture des équipements culturels à destination de ces personnes.

La feuille de route Culture et Santé 2023-2027

Les partenaires s'engagent à développer de multiples actions et projets :

Instituer une dynamique de co-construction avec les acteurs culturels et de santé de La Réunion :

- Mise en place d'un comité d'orientation stratégique,
- Constitution de groupes de travail sur des thématiques particulières et organisation de séminaires (label, charte d'intervention des artistes en milieu de soin, culture sur ordonnance...),
- Installation d'un comité technique d'expertise et de sélection des projets.

Co-construire les modalités de mise en œuvre du partenariat avec les acteurs du territoire :

- Appel à projets « Culture et Santé » proposé chaque année,
- Résidences artistiques en milieu de soins,
- Création d'un label « Culture-Santé » : des lieux de soins pour la qualité de leur politique culturelle et artistique,
- Mise en place du dispositif « Culture sur ordonnance » : nouveau dispositif visant à promouvoir l'art et les pratiques artistiques et culturelles comme levier de bien-être et de santé mentale.

Contacts presse

DAC de La Réunion : marie-jo.lo-thong@culture.gouv.fr - 0692 24 86 95
guilene.tacoun@culture.gouv.fr - 0692 24 86 92

ARS La Réunion : nicoise.vidot@ars.sante.fr - 0692 66 61 20

Conseil Régional : kelly.cheung@cr-reunion.fr - 0693 00 06 12

Conseil Départemental : michele.benard@cg974.fr - 0692 97 47 72

